

EDITO

Cela fait maintenant 2 ans que le site Natura 2000 « ZPS Forêt de la Grésigne et environs » bénéficie d'un programme d'actions et d'animation dont la mise en œuvre a été confiée à la Chambre d'Agriculture du Tarn et la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Tarn.

Ce site s'étend sur 27 700 ha et 19 communes (15 dans le Tarn et 4 dans le Tarn-et-Garonne). Il a été classé « Natura 2000 » pour sa richesse en espèces d'oiseaux et plus particulièrement pour la présence de 15 espèces emblématiques, considérées comme rares au niveau européen.

Parmi ces espèces, on distingue principalement :

- ♦ les espèces typiques des falaises : Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe et Martinet à ventre blanc,
- ♦ les espèces des milieux forestiers : rapaces (Circaète Jean le Blanc, Aigle botté, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal) et Pic mar
- ♦ les espèces liées aux prairies : Pie-grièche écorcheur et Alouette lulu.

Pour favoriser la conservation de ces oiseaux, il est important de :

- ♦ les faire connaître au plus grand nombre parce qu'on protège bien ce que l'on connaît bien,
- ♦ maintenir l'élevage extensif sur le site car les prairies sont des territoires de chasse pour la plupart des espèces,
- ♦ trouver un équilibre entre le développement de l'escalade et la préservation des espèces rupestres sensibles au dérangement,
- ♦ gérer la forêt en tenant compte des zones de nidification des oiseaux forestiers,
- ♦ suivre les populations et leurs sites de nidification afin d'adapter ou mettre en place les mesures de conservation.

Afin de répondre à tous ces enjeux, un certain nombre d'actions ont déjà été mises en œuvre : vous les découvrirez dans ce deuxième « ZPS info », et notamment la démarche menée en collaboration avec les acteurs de l'escalade.

D'autres actions, comme les contrats signés avec les éleveurs, vous seront détaillés dans le prochain numéro.

Gilles BERNAD

Chef du pôle eau et Biodiversité

Direction Départementale des Territoires du Tarn



CONTACTS

Ligue pour la Protection des Oiseaux du Tarn – Place de la Mairie – BP 20027 – 81290 LABRUGUIERE
Christophe MAUREL - 05 63 73 08 38 – tarn@lpo.fr – <http://tarn.lpo.fr/>

Chambre d'agriculture du Tarn – 96 rue des agriculteurs – BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Claire HERMET - 05 63 48 83 83 – c.hermet@tarn.chambagri.fr – <http://www.tarn.chambagri.fr/>

La falaise, un milieu fragile...

Les falaises des gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère abritent des oiseaux rupestres dont certains sont rares et protégés. La présence de ces espèces a justifié la désignation du site au titre de Natura 2000. Il s'agit notamment du Faucon pèlerin et du Grand-Duc d'Europe. Très sensibles aux dérangements en période de reproduction, ils s'installent dans les parois normalement inaccessibles à l'Homme. La pratique de l'escalade sur certaines parois en période de nidification peut donc être préjudiciable aux nichées (abandon des œufs ou des jeunes) et compromettre l'avenir des espèces les plus sensibles.

Une démarche concertée entre grimpeurs et ornithologues

Conscients des enjeux et soucieux de respecter ce patrimoine naturel remarquable, les Comités du Tarn et du Tarn-et-Garonne de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) et les clubs locaux d'escalade ont signé avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Tarn une « charte de bonnes pratiques » en février 2012. Des accords sur l'utilisation des parois sensibles pour les oiseaux (dates et/ou périodes de quiétude) et un dialogue permanent entre grimpeurs et naturalistes ont ainsi été instaurés. Afin de sensibiliser les pratiquants et de matérialiser les espaces sensibles en période de nidification, des panneaux et une signalétique spécifique ont été élaborés. Un dépliant a été imprimé à 5000 exemplaires et largement diffusé dans le secteur par les clubs d'escalade et les offices du tourisme.



© Quercy Grimpe



Panneau d'information installé sur le site d'Anglars avec la collaboration de la commune de Saint-Antonin-Noble-Val ©C Maurel/LPO Tarn

Exemple d'une collaboration réussie

En septembre 2007, une première collaboration s'est instaurée entre la LPO Tarn et le Comité départemental de la FFME (CD 81), concernant un projet d'équipement d'une paroi d'escalade, par Philippe KUBECK, chargé d'équiper les falaises pour le CD. Partant du principe que la nature n'appartient pas aux grimpeurs mais à la faune et la flore en particulier, il s'est vite imposée une réflexion. Le grimpeur évolue dans ce milieu et il paraissait nécessaire qu'une prise de conscience ait lieu, pour éviter d'impacter trop ce milieu naturel ; d'autant que les oiseaux nichent dans les falaises prisées des grimpeurs.

Ayant rencontré une écoute attentive auprès de la LPO Tarn, les discussions et les visites sur le terrain se sont déroulées dans une excellente ambiance, pour déboucher sur un premier document de référence officialisant une démarche concertée et commune. En parallèle, ce document a servi dans le cadre de la Commission départementale, espaces, sites et itinéraires (CDESI), où la LPO Tarn et le CD 81 siègent ensemble. Sous le titre de : Escalade et avifaune rupestre dans le département du Tarn, ce document de référence a été signé le 11 février 2011 par la LPO Tarn, le Président du Comité Départemental de la FFME du Tarn, le représentant des Clubs Alpins du Tarn, ainsi que par des partenaires institutionnels : Madame la Préfète du Tarn, le Vice-Président du Conseil Général du Tarn en charge des Sports et le Président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Premier pas prometteur car, un deuxième document de référence a été signé en février 2012, spécifique celui-ci à la ZPS « Forêt de Grésigne et Environs ». Fait notable : au nombre des signataires on a retrouvé des Présidents de Clubs ou leurs représentants, des équipeurs et même un Brevet d'Etat indépendant, au-delà des deux Présidents des deux CD du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Par la concertation, deux « univers » ont pu se rapprocher. La bonne intelligence de tous est de très bons augures pour l'avenir des oiseaux et des grimpeurs.

En attendant la suite de l'histoire....

Claude Perrier ex-président du CD 81 FFME
Stéphane Bauby ex-président, trésorier du CD 82 FFME

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade :

♦ Comité Départemental du Tarn : 148 Avenue Dembourg – 81000 ALBI
06 37 63 21 30 - cd81.ffme@wanadoo.fr ou perrier.claude219@orange.fr

♦ Comité Départemental du Tarn-et-Garonne : Miquel Est, 82160 CAYLUS
06.83.86.49.75 - president.cd82@ffme.fr

L'escalade est interdite entre le 15 janvier et le 15 juin sur les voies marquées du sigle ci-dessous : la reproduction des oiseaux est en cours !



... à partager !

Le Faucon pèlerin

une espèce sous surveillance

Spécialiste de la chasse au vol des oiseaux de tailles variées (du pinson à la Corneille noire), le Faucon pèlerin est un des oiseaux les plus rapides au monde avec des piqués pouvant atteindre plus de 250 km/h ! En raison d'un trafic d'œufs et de poussins destinés à la fauconnerie et de la contamination de l'espèce par un pesticide, ce faucon a bien

failli disparaître entre les années 1960 et le milieu des années 1980. Après une lente remontée des effectifs qui aura duré plus de trente ans, les populations de Faucon pèlerin se sont bien redressées grâce à l'interdiction des molécules incriminées et à la surveillance soutenue des aires par de nombreux bénévoles. Néanmoins, l'espèce reste vulnérable en raison notamment de l'expansion des sports de nature. C'est particulièrement le cas dans les gorges de l'Aveyron, où la pratique de l'escalade est importante et poursuit son développement avec une tendance à de nouveaux équipements. Le suivi annuel de la nidification des espèces rupestres, et plus particulièrement du Faucon pèlerin, reste donc indispensable car il permet de maintenir une connaissance précise des effectifs, afin d'assurer une veille efficace et pertinente vis-à-vis de la pratique de l'escalade.



Faucon pèlerin adulte ©JC Capel

Plus d'une quinzaine de sites sont contrôlés tous les ans dans la ZPS. Une dizaine de sites sont occupés par un couple reproducteur produisant un total d'une vingtaine de jeunes pèlerins à l'envol. La mortalité des jeunes quelques mois après l'envol est de l'ordre de 60%.

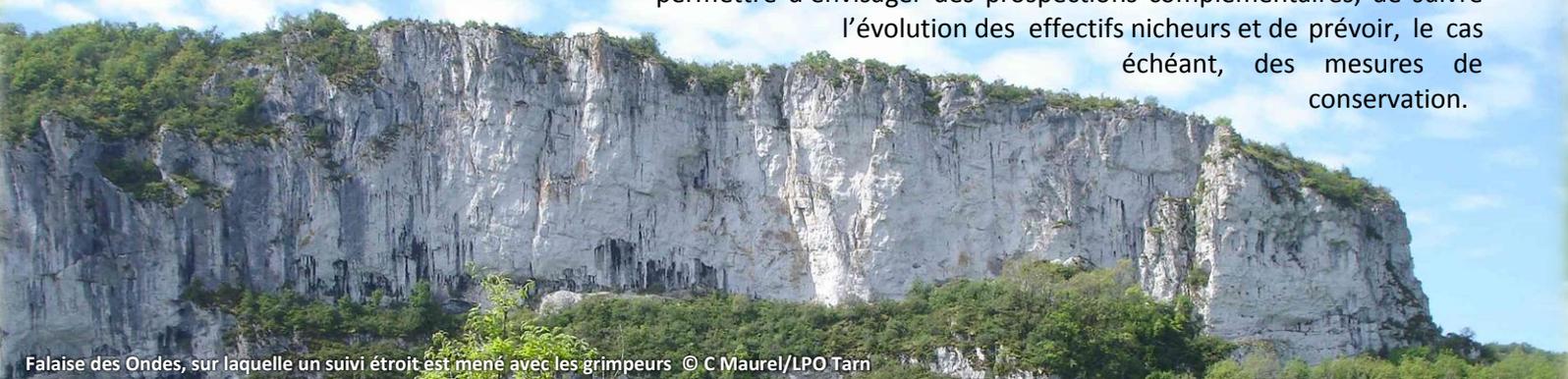
Martinet à ventre blanc
© A. Calvet/LPO Tarn



Première étude sur le Martinet à ventre blanc dans la vallée de l'Aveyron.

C'est le plus grand des martinets avec ses 55 à 60 cm d'envergure. Il est également reconnaissable à son ventre blanc. Présent dans la région de mars à octobre, ce martinet est très localisé. Il est distribué en petits noyaux dans des parois calcaires de l'Ariège, du Lot, de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Il n'est pas encore connu en site urbain, comme c'est le cas en Suisse par exemple. Dans la vallée de l'Aveyron, les premières données documentées remontent au début des années 60, mais aucune évaluation de la population nicheuse et de la distribution des couples nicheurs n'avait été entreprise dans cette vallée, entre Bruniquel et St Antonin-Noble-Val. C'est l'objet du travail que nous avons entrepris en 2012. Sur les 24 kilomètres de vallées, 18 falaises ont été prospectées. 5 sites ont été recensés pour abriter des couples nicheurs pour un total de 24 couples minimum. Tous les couples nichent dans des cavités ou des fissures qu'offrent certaines parois calcaires. Ce premier inventaire a ainsi permis de préciser le statut du Martinet à ventre blanc dans ce secteur en période de nidification. Ce travail va

permettre d'envisager des prospections complémentaires, de suivre l'évolution des effectifs nicheurs et de prévoir, le cas échéant, des mesures de conservation.



ZOOM SUR...

Etude et mise en œuvre d'un programme d'actions de neutralisation des lignes électriques moyennes-tension.



Les lignes électriques aériennes moyennes (HTA) et hautes tensions (HT et THT) représentent un réel danger pour l'avifaune, notamment chez les rapaces. Les risques sont de deux ordres : la collision contre les câbles, qui engendre la plupart du temps des fractures aux ailes, et l'électrocution. Les cas d'électrocutions sont fréquents dans le département du Tarn. Pour tenter de remédier en partie au problème, la LPO Tarn et ERDF ont engagé un partenariat depuis le début des années 1990. Il consiste notamment à recenser les zones réputées les plus dangereuses. Ce groupe de travail se nomme aujourd'hui, Conseil National Avifaune (CNA), auquel la LPO Tarn participe activement.



Ci-dessus : équipement dangereux : les ponts non gainés de la dérivation et la possibilité de se poser entre les câbles.

Ci-contre : équipement adapté : l'oiseau se posera sur le sommet du poteau, éloigné des câbles.

©C Maurel/LPO Tarn



En 2012, sur la base des cartes du réseau fournies par ERDF, la LPO Tarn a recensé et cartographié les lignes et tronçons de lignes jugés dangereux pour l'avifaune au sein du périmètre de la ZPS. Au total, ce sont **140 kilomètres** de lignes électriques aériennes moyenne tension qui ont été contrôlés. **42 kilomètres** comportent des équipements jugés dangereux pour l'avifaune, soit **30 % de l'ensemble du réseau HTA** en aérien. Le nombre total d'équipements recensés comme dangereux est de **517**. Néanmoins, le diagnostic que nous avons effectué a également permis de constater que les travaux de modernisation entrepris par ERDF ces dernières années concourent déjà à réduire les risques. En effet, **69 kilomètres** de lignes HTA ont été enterrés et de nombreux équipements réputés peu dangereux sont venus remplacer les armements les plus sensibles pour l'avifaune.

Sur la base de ce diagnostic et de la programmation de modernisation du réseau initié par ERDF, la poursuite de la collaboration entre ERDF et la LPO Tarn permettra de résorber progressivement les secteurs identifiés comme les plus sensibles. C'est la conclusion qui a été faite à l'issue de la réunion de restitution qui s'est déroulée le 19 novembre 2012 dans les locaux d'ERDF, en présence du Directeur départemental, Monsieur Daniel GUIGOU.

En 2013, un secteur sensible a été traité au sud de la forêt Domaniale de Grésigne.

Mesures agri-environnementales en faveur des éleveurs

Les agriculteurs qui exploitent des parcelles sur le site Natura 2000 peuvent s'engager, au travers d'un contrat, à appliquer des mesures de gestion favorables à la biodiversité.

- ◆ Depuis 2011, **38 contrats ont été signés** par des éleveurs du Tarn et du Tarn-et-Garonne,
- ◆ **1 300 ha de prairies et parcours ont été contractualisés** (soit 21 % de la surface agricole du site).
- ◆ Sur ces parcelles, les éleveurs s'engagent à entretenir le milieu par la fauche et/ou le pâturage en respectant les préconisations du cahier des charges (chargement animal, fertilisation azotée, maintien des haies...)
- ◆ Avant la signature du contrat, un diagnostic est réalisé, afin de définir l'intérêt pastoral et écologique des parcelles et d'adapter les préconisations de gestion.

Des exemples de contrats et des témoignages d'éleveurs vous seront présentés dans le prochain numéro du ZPS Info.



©C Maurel/LPO Tarn

Pour plus d'info sur le réseau Natura 2000 : www.natura2000.fr

Edition et élaboration:

Chambre d'agriculture 81, LPO Tarn.
Conception graphique : LPO Tarn.

Ce document est téléchargeable sur le site de la LPO Tarn et sur <http://tarn.n2000.fr>

